

Juin 2014

# L'info du Sictom des Couzes

*Bulletin d'information adressé aux Communautés de Communes et aux Communes  
du SICTOM des Couzes.*

Il semblait important pour le Président,  
Mr Roger Jean MEALLET, et ses Vice-Présidents,  
de pouvoir informer l'ensemble des délégués  
sur le fonctionnement du SICTOM des Couzes.

Ce bulletin d'information a plusieurs objectifs :

- présenter le Syndicat et son mode de fonctionnement,
- Apporter des informations utiles.

Bonne lecture.



**Directeur de publication :** MEALLET Roger Jean  
**Rédaction :** DE LA IGLESIA Aurélie



# Parcours des déchets

## Cheminement des ordures ménagères :

Apport direct



vernéa



Apport indirect par  
quai de transfert

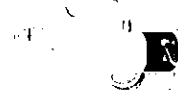


vernéa

## Attention!!!!

Trop d'erreurs de tri sont constatées dans nos poubelles vertes.

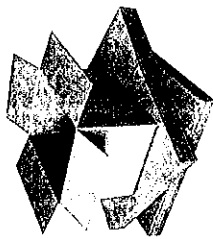
Pensez au tri et aux déchèteries.



Verre



Huile de vidange

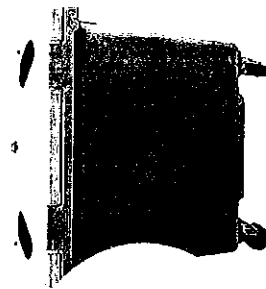
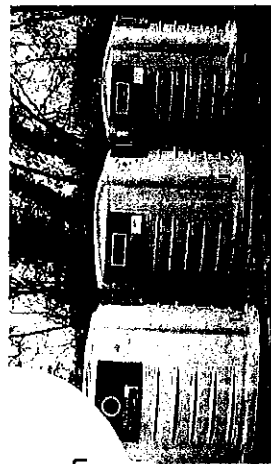


Cartons

## Points

**d'apport  
volontaire**

170 Tonnes  
collectées en  
2013.

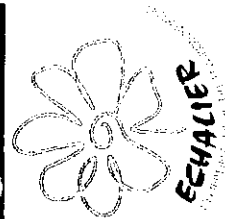


**Bacs jaunes**  
1 353 tonnes  
collectées en  
2013.

## Cheminement de la collecte sélective :



Centre de tri Echallier

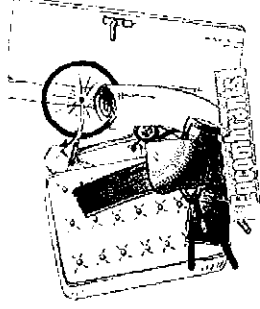
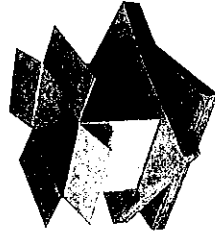


V A L O R I S A T I O N

# Apports des communes

Le SICTOM des Couzes accueille sur site les apports des communes. Afin de pouvoir déposer des déchets, **une FIP** (Fiche d'Information Préalable) doit être renseignée. Ainsi il vous sera délivré **un CAP** (un Certificat d'Autorisation Préalable) vous autorisant à réaliser des dépôts sur le site de St Diéry. Aucun dépôt ne sera accepté sans une FIP.

Il est demandé aux communes **de trier leurs apports** :



## Ordures ménagères

Site de St-Diéry  
Passage à l'accueil obligatoire

## Cartons

Déchèterie

## Verre

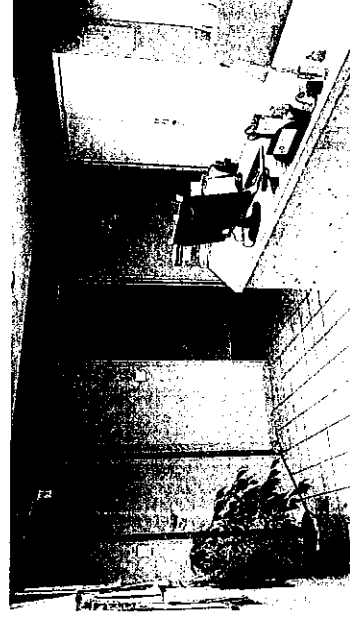
Colonne à verre

## Encombrant

Déchèterie

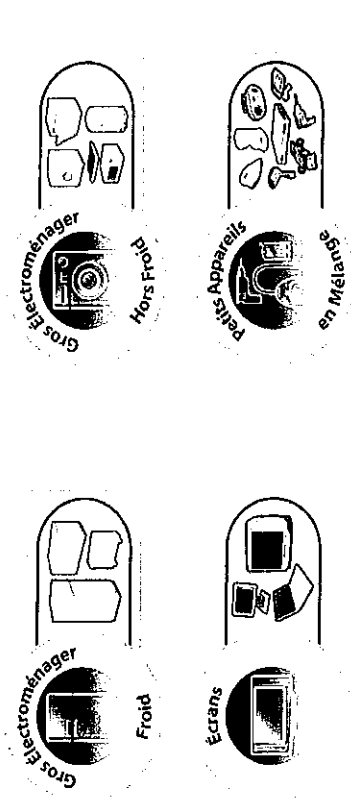
- Procédure à suivre lors de dépôt au site de St-Diéry :

- Pesage en entrée
- Passage à l'accueil OBLIGATOIRE afin :
  - de déterminer où déposer les déchets.
  - de noter le tonnage déposé.



# Les déchèteries

## Éco système



9h-12h /  
14h-18h

Lu-Me-Ve-Sa

**Besse**

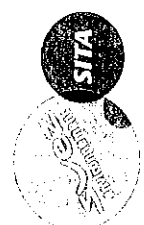
8h-12h /  
14h-17h

Ma

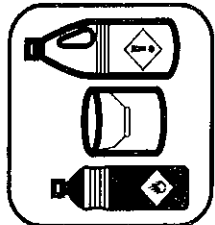
**Montaigut  
le Blanc**

9h-12h /  
14h-18h

Ma-Me-Je-  
Ve-Sa

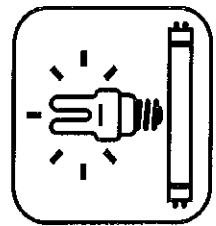
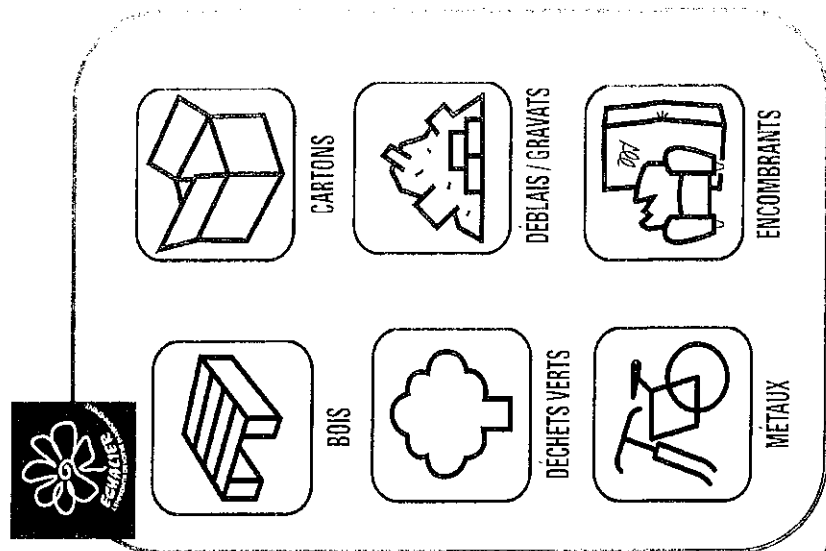


- Solvants
- Emballages souillés
- Acides / bases
- Médicaments
- Produits phytosanitaires
- Radiographies
- Carburants
- Batteries
- Produits réactifs incinérables
- Produit de laboratoire PCL
- Bombes aérosol
- Huiles alimentaires
- Peintures
- DASRI



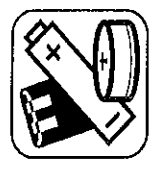
**DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUE (DDS)**

## **Déchèterie**



**LAMPES**

## **Corepile**



**PILES ET  
ACCUMULATEURS**



**PNEUMATIQUES**

# L'organigramme du SICTOM des Couzes

**Président**  
Roger Jean MEALLET  
**Maire de Champeix**  
**Président de la Communauté de Communes des Puy et Couzes**

**1<sup>er</sup> Vice président**  
Frédéric CHASSARD  
**Maire de St-Diéry**  
Administration générale/  
Personnel

**2<sup>ème</sup> Vice président**  
Gérard LACOSTE  
**Adjoint au Maire de Besse**  
Organisation des collectes  
et du site

**3<sup>ème</sup> Vice président**  
Roger LEPETIT  
**Maire d'Aydat**  
Communication/Prévention

**4<sup>ème</sup> Vice président**  
Jean-Marie TOURNADRE  
**Adjoint au Maire de Plauzat**  
Déchèteries/Points-Propres

**ADMINISTRATIF**

Accueil, Secrétariat, Comptabilité  
Nathalie AUBIER  
[sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)  
Tel: 04.73.96.77.75

Accueil, Secrétariat, Déchets verts  
Pauline COUSTEIX  
[sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)  
Tel: 04.73.96.77.75

Directrice

Hélène CHASSARD  
[sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)  
Tel: 04.73.96.77.75

**COMMUNICATION**

Communication, Prévention,  
Appui aux services techniques  
Déchèteries  
Aurélie DE LA IGLESIA  
[sictomdescouzes.aurelie@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.aurelie@orange.fr)  
Tel: 04.73.96.77.75

[Empty box]

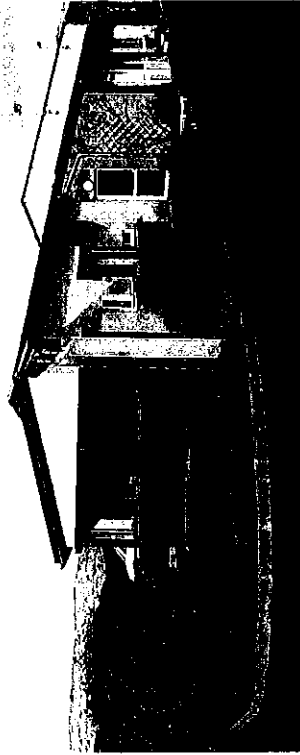
Collecte Couzes

Patrick ADMIRAT  
[sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)  
Tel: 04.73.96.77.75  
Port: 06.83.99.55.72

# Le fonctionnement : Administratif et Accueil

Pauline et Nathalie sont à l'accueil afin d'écouter, renseigner tous les usagers sur les questions diverses (rappel de consignes de tri, horaires des déchèteries, renseignements sur les tournées de collecte). Elles s'occupent en particulier de l'accès à la plateforme déchets verts pour les particuliers et les campings. Le SICTOM des Couzes met à disposition du compost pour les usagers des communes adhérentes.

**Coordonnées :** 04 73 96 77 75 **Email :** [sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)



# Le fonctionnement : La Communication et la Prévention



Production des déchets

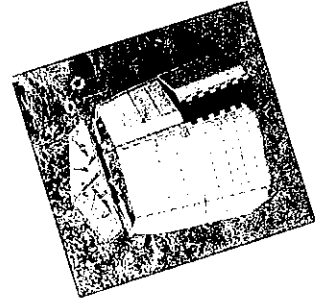
Tri sélectif

Collecte

Prévention des déchets

Gestion des déchets

Abandon & Prise en charge par la collectivité



Aurélië est chargée de la communication ainsi que de la prévention pour le SICTOM des Couzes.

Elle peut vous répondre sur différents sujets tels que la communication sur le tri, la création de la lettre d'info des Couzes ainsi que le site internet.

Une autre partie de son travail est axé sur le **plan local de prévention**. La prévention est le fait de limiter, de retarder ou d'éviter de jeter des déchets. Les thèmes majeurs sont le compostage, le gaspillage alimentaire, la mise à disposition de verre réutilisable, le stop pub.

**Coordonnées :** 04.73.96.77.75

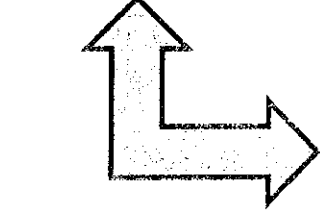
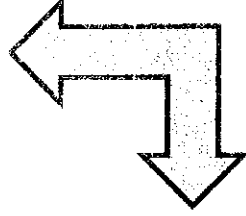
**Email :** [sictomdescouzes.aurelie@orange.fr](mailto:sictomdescouzes.aurelie@orange.fr)

## Le fonctionnement : Partie Technique (1)

Patrick ADMIRAT est présent au service technique afin de répondre aux demandes des élus et des usagers.

Le service technique comprend:

- Collecte des OM et TS : le SICTOM des Couzes dispose de 6 camions-bennes. La fréquence de collecte est variable : une fois tous les 15 jours pour les hameaux éloignés, à une fréquence quotidienne lorsque la densité de population le justifie. Les collectes sont effectuées le matin comme l'après-midi.



- Ils sont principalement composés de trois colonnes (papier, plastique et verre). Les colonnes papiers et plastiques, faisant doublon avec l'installation de bacs de tri sélectif sur le territoire, **ne sont pas prises en charge par le Syndicat (achat, entretien, réparation...)** mais par les communes. Attention, la colonne à verre, elle, reste à la charge du SICTOM des Couzes.

A noter : la collecte de l'ensemble des colonnes points-propres est à la charge du Syndicat.



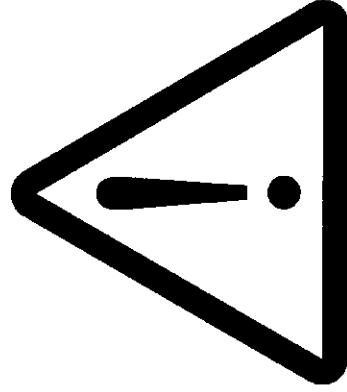
## Le fonctionnement : Partie Technique (2)

### La réparation ou dotation de nouveaux bacs

- Le SICTOM des Couzes possède un service de réparation et dotation de bacs. Les règles sont les suivantes : pour chaque demande, réparation ou dotation, l'utilisateur doit faire **une demande à sa Mairie**. Ces dernières sont enregistrées puis transmises au SICTOM des Couzes afin qu'un agent puisse intervenir (en fonction des disponibilités du service).
- **Réparation des bacs de regroupement** :  
Les bacs de regroupement sont réparés sur place par l'agent du SICTOM.
- **Réparation des bacs individuels** :

1 - La commune se déplace au SICTOM des Couzes à St-Diéry avec les bacs, qui sont ainsi réparés sur le site.

2 - L'agent du SICTOM se déplace au service technique de la commune, qui aura préalablement rassemblé tous les bacs individuels défectueux, afin de les réparer sur place.

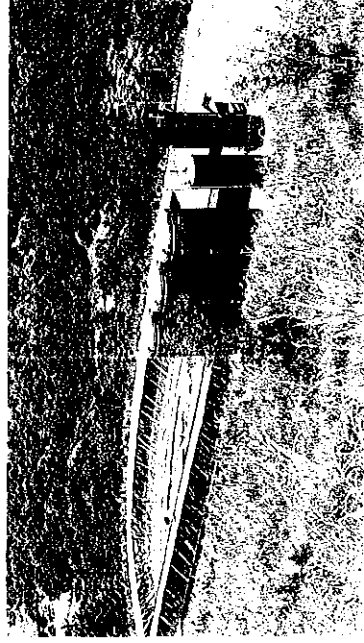


Aucune réparation et/ou dotation ne sera faite directement  
chez l'utilisateur.

Le SICTOM des Couzes privilégie les échanges avec les services techniques  
des communes pour plus de praticité.

## Le fonctionnement : Partie Technique (3)

- Suivi de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et du quai de transfert à St-Diéry.
  - Le site est composé d'une ISDND, d'une station de traitement des lixiviats et d'un quai de transfert où transitent les ordures ménagères.



Station de traitement des lixiviats



ISDND St-Diéry



Quai de transfert

- Le SICTOM des Couzes assure le suivi du centre de stockage et de la station de traitement, en suivant les recommandations de l'arrêté préfectoral.
  - Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Le centre de stockage ainsi que le quai de transfert sont donc la propriété du VALTOM.
- Suivi des déchèteries.
    - Suivi des tonnages
    - Organisation générale